

Recommandation 1966 (2011)¹

Version finale

La protection des enfants et des jeunes contre l'obésité et le diabète de type 2

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire, faisant référence à sa [Résolution 1804 \(2011\)](#) sur la protection des enfants et des jeunes contre l'obésité et le diabète de type 2, attire l'attention du Comité des Ministres sur les dangers que comporte l'augmentation spectaculaire de l'obésité et du diabète de type 2 en Europe, notamment chez les enfants et les jeunes.

2. L'Assemblée craint que les Etats membres ne se trouvent confrontés à une hausse spectaculaire des dépenses de santé publique dans les quinze à vingt prochaines années pour couvrir le coût des pathologies liées à l'obésité si aucune contre-mesure n'est prise aujourd'hui.

3. Une politique générale visant à empêcher le surpoids et l'obésité chez les enfants et les jeunes, et à aider ceux qui sont touchés par ces pathologies devrait donc être élaborée et mise en œuvre dès aujourd'hui dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

4. L'Assemblée recommande donc au Comité des Ministres d'élaborer un ensemble de lignes directrices pour encourager les Etats membres et observateurs à adopter et à mettre en œuvre des stratégies coordonnées impliquant les secteurs concernés, tels que la santé publique, l'éducation, la jeunesse et le sport, sur la prévention et le traitement de l'obésité et du diabète de type 2 chez les enfants et les jeunes.

1. Discussion par l'Assemblée le 13 avril 2011 (15e séance) (voir [Doc. 12559](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteur: M. Hancock). Texte adopté par l'Assemblée le 13 avril 2011 (15e séance).